

FISCALITÉ DES EXPATRIÉS DU SECTEUR PUBLIC



GÉRER EFFICACEMENT LA FISCALITÉ DES AGENTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE

2 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

COMPRENDRE LES FONDAMENTAUX DE LA FISCALITÉ INTERNATIONALE

Quiz d'évaluation des connaissances

- › Rappel des différentes catégories d'agents de la fonction publique
- › Les différents établissements de la fonction publique
- › Expatrié ou détaché : quel est le critère déterminant ?
- › Définition de la résidence fiscale
- › Les lois internes
 - la loi interne française : le fonctionnaire résident fiscal en France
 - la loi interne du pays d'expatriation
- › La convention fiscale et les accords signés entre la France et le pays d'expatriation

Exercices : la détermination de la résidence fiscale

- › Les conséquences de la résidence fiscale : étendue des responsabilités fiscales

INTÉGRER LES PRINCIPES DE LA FISCALITÉ DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

- › Connaître le pays d'imposition du salaire : principe de taxation du salaire dans l'État qui le paie ou taxation du salaire dans l'État d'exercice de l'activité salariée
- › Composantes du salaire de l'agent expatrié
 - traitement de base
 - indemnité de résidence
 - supplément familial
- › Traitement de ces composantes sur le plan de la taxation : les éléments imposés et ceux exonérés
- › Permettre aux agents de bénéficier de l'article 81 A du Code Général des Impôts (CGI)
 - qui sont les agents éligibles ?
 - obligation de l'employeur public
 - obligation de l'agent
 - incidence sur les autres revenus du bénéfice de l'article 81 A
- › Distinguer la différence de taxation
 - si l'agent reste résident fiscal en France
 - s'il devient non résident fiscal
- › Optimisation des impôts dans le pays d'accueil

Application pratique

SE CONFORMER À LA LÉGISLATION FISCALE EN VIGUEUR EN FRANCE ET/OU DANS LE PAYS D'EXPATRIATION

- › Communiquer les dates de déclaration des revenus et de paiement de l'impôt
- › Connaître les revenus à déclarer
- › Informer sur les différentes démarches fiscales à accomplir : à l'arrivée, pendant la durée de l'expatriation et au départ du pays
- › Informer sur les formalités à accomplir au départ

Quiz et test d'auto-évaluation de validation des acquis de la formation

OBJECTIFS

- Comprendre les principes fondamentaux de la fiscalité internationale applicable aux agents de la fonction publique.
- Maîtriser la spécificité des conventions fiscales et des accords spécifiques signés par la France.
- Déterminer la résidence fiscale des agents.
- Accomplir les obligations d'information vis-à-vis des agents en mobilité internationale.
- Sensibiliser les agents expatriés à la législation fiscale en vigueur.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un panorama de la fiscalité des agents en mobilité internationale et des enjeux de la taxation de leurs traitements et salaires
- Un quiz d'évaluation des compétences en début de formation et des exercices pratiques pour valider ses acquis tout au long de la formation
- Les apports et les conseils du consultant, spécialiste des questions de mobilité internationale

VOUS ÊTES

DRH, responsables et gestionnaires des services RH/personnel/paie en charge des agents du secteur public en mobilité internationale, agents comptables

PRIX 1 367 € H.T. - Réf : VCT-EXFL

Validité 30/06/2014. Inclus : forfait repas, support, e-ressources et évaluations forMetris

SESSIONS 2014-2015

Paris Montparnasse
 les 10 et 11 juin 2014
 les 4 et 5 septembre 2014
 les 11 et 12 décembre 2014

